

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 25 (1953)

Heft: 11

Vorwort: Conclusions et résolutions du IIIe congrès de l'Union internationale des architectes

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

habitation

ÉDITION

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, rue de Bourg 28, Lausanne.

COMITÉ DE PATRONAGE

LAUSANNE

Fr. Gilliard, architecte;
M. A. Stalder, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale;
Virieux, architecte cantonal.

GENÈVE

E. Fatio, architecte;
A. Guyonnet, architecte;
Dr A. Montandon;
E. Martin, architecte.

NEUCHÂTEL

F. Decker, architecte.

RÉDACTION

Pierre Jacquet, architecte.
Secrétariat de rédaction :
8, rue Gautier, Genève. Tél. 2 94 05.

COMITÉ DE RÉDACTION

Président : M. A. Maret.
Membres : MM. G. Borel, F. Gilliard,
A. Hœchel, A. Jaquet,
J.-P. Vouga.

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Tivoli 2, Lausanne.
Chèques post. II. 6622. Tél. (021) 22 60 43

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent « Habitation »

- U. S. A. L. Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement;
- F. A. S. Section romande de la Fédération des architectes suisses;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation, Lausanne;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation, Genève;
- S. A. L. Société pour l'amélioration du logement, Genève;
- S. D. T. Société des dessinateurs et des techniciens du canton de Vaud, Lausanne;
- FAMILIA, Société coopérative d'habitation;
- SYNTEC, Syndicat général des employés techniques, Genève;
- F. O. M. H. A. B. Coopérative d'habitation Genève.

ABONNEMENT

Suisse : Fr. 6.— par an. Etranger : Fr. 8.60
Prix du numéro (Suisse) : 60 ct.
Chèques postaux II. 6622

CONCLUSIONS ET RÉOLUTIONS DU III^e CONGRÈS DE L'UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES

HABITAT

Le congrès s'émeut de l'angoissant problème posé par l'insuffisance de l'habitat populaire.

1. Il entend par « habitat » le cadre dans lequel l'homme doit vivre, et qui lui permet de satisfaire à toutes ses fonctions, ses activités et ses aspirations.
Ce cadre ne consiste pas seulement dans des habitations, il comporte aussi tous les « prolongements de l'habitation ». Autrement dit il n'est pas seulement « architecture », il est également « urbanisme ».
2. Le congrès émet le vœu que soit inscrit dans chaque Constitution nationale un *droit à l'habitat*, en échange duquel chaque homme doit une part de son activité productrice.
3. Il est d'une extrême importance et d'une extrême urgence que les gouvernements placent l'habitat au premier rang de leurs responsabilités :
 - en réservant à cette fin une proportion très importante de leurs budgets ;
 - en pratiquant une large politique foncière ;
 - en encourageant l'investissement des capitaux privés.
4. Pour que cette action soit efficace, elle doit être basée sur une planification d'ensemble, et faire l'objet de programmes de réalisation méthodique, dans lesquels une priorité sera donnée à l'habitat des non-logés et des plus mal logés.

(Extrait des *Conclusions et résolutions*
du III^e congrès de l'Union internationale des architectes.)

SOMMAIRE :

Le coût de la construction de maisons d'habitation . . .	9
Session de la Commission économique pour l'Europe . . .	13
L'Office des assurances sociales, à Genève	14
Les immeubles « Numaga » à La Chaux-de-Fonds . . .	19
Le problème du logement dans le canton de Vaud . . .	19
En prévision des fêtes	21
Informations	23